

	<p>SECTION</p> <p>DEL</p> <p>INDRE ET LOIRE</p>	<p>SECTION F.O.-DGFIP 37 DDFIP INDRE ET LOIRE 94 Boulevard Béranger 37 032 TOURS CEDEX 1 Tel. : 02 47 21 74 58 ou 74 26</p>
		<p>Adresse mèl : fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr Site de la section : http://www.fo-dgfip-sd.fr/037/</p>

Compte rendu du CHS-CT du 24 septembre 2020

Organisations syndicales présentes : FO, CGT, Solidaires et CFDT, Finances Publiques.

La réunion est présidée par M. Pourquoier, en présence de Mrs Rousseau, Maral et Bocquillon (ISST en audio conférence), de Mmes Bizouarne (médecin de prévention) et Lemoine (assistante de prévention) et de M. Metay (secrétaire du CHS-CT).

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès verbal de la séance plénière du 16 juillet 2020
- 2/ Examen des rapports de visites établis par les délégations du CHSCT
- 3/ Examen du suivi des signalements RPS
- 4/ Suivi des fiches du registre dé matérialisé CHSCT
- 5/ Crédits alloués et actions inscrites au budget CHSCT 2020
- 6/ Bilan des mesures mises en œuvre pour l'évaluation des risques et la réalisation des plans de prévention dans le cadre de la reprise d'activité (questionnaire CHSCT locaux)
- 7/ Campagne DUERP-PAP 2019/2020-mise a jour de l'application DUERP des mesures de prévention liées aux risques COVID-19
- 8/ Situation sanitaire des agents (existence depuis le 16 juillet de suspicions ou de cas de COVID-19 avérés)
- 9/ Bilan de la mise en œuvre des mesures de prévention depuis leur actualisation le 1er septembre
- 10/ Questions diverses

1/ Approbation du procès verbal de la séance plénière du 16 juillet 2020

Ce point est reporté à la prochaine réunion

2/ Examen des rapports de visites établis par les délégations du CHS-CT

Une délégation du CHS-CT a visité du 20/06 au 10/07/2020 les postes d'Amboise (trésorerie et SIP-SIE), Ligueil, Sorigny, Joué les Tours, Saint Pierre des Corps, Loches, Langeais, Vouvray et le CHU.

Les comptes rendus sont globalement bons au regard du respect des consignes qui doivent être appliquées dans le contexte de la COVID-19.

Mme Bizouarne note toutefois que le plexiglas de l'accueil sur le site de Loches ne couvre pas tout le guichet, et certains usagers évitent la protection en se penchant sur le côté. M. Rousseau rappelle que le port du masque limite les risques et que le rôle de la personne assurant l'accueil consiste aussi à demander à l'utilisateur de rester derrière le plexiglas.

Mme Bizouarne déplore, de plus, l'existence de produits non étiquetés stockés avec les produits d'entretien. L'entreprise en charge des tâches ménagères devra remédier à cette situation. La consigne est bien sûr de ne pas utiliser un contenant qui serait non étiqueté.

Par ailleurs, toujours dans la logique des règles sanitaires qui s'appliquent à tous, il convient que plusieurs agents n'utilisent pas un même appareil téléphonique sauf si dans le cadre de l'organisation du service, une rotation horaire avec désinfection de l'appareil entre deux utilisateurs est mise en place.

M. Pourquier nous informe que 2-3 collègues refusent de porter le masque. Nous le déplorons pour leur santé et surtout celle des personnes qu'ils côtoient et leur rappelons que leur attitude les expose à des mesures disciplinaires (refus d'appliquer un ordre hiérarchique).

3/ Examen du suivi des signalements RPS

Aucun signalement depuis la dernière réunion du CHS-CT.

4/ Suivi des fiches du registre dématérialisé CHS-CT

Les réponses sont apportées en ligne, chacun est donc en mesure d'apprécier les réponses apportées aux questions posées (qui ne relèvent pas toujours du CHS-CT).

Mme Lemoine précise que des masques adaptés pour communiquer avec les malentendants ont été commandés (le délai de livraison est passé à 6 semaines, ce qui devrait permettre la réception de cet équipement seulement courant octobre). Une fiche rappelant les consignes matérielles et sanitaires doit être réalisée par Mme Lemoine et sera diffusée à l'ensemble des agents.

5/ Crédits alloués et actions inscrites au budget CHS-CT 2020

Le CHS-CT a validé les dépenses suivantes :

- Une formation réglementaire « habilitation électrique »
- Une fontaine à eau sur le site de Chinon
- 8 souris ergonomiques de type « roller mousse »
- La mise à jour de certains affichages dans les locaux (évacuation – BAES)

M. Rousseau nous informe que la direction finalise un dossier pour solliciter une aide financière du « plan gouvernemental de relance » dédié aux dépenses environnementales pour changer les fenêtres du 1^{er} étage coté « patio » à Vaillant. À suivre...

M. Pourquoi mettra en place un groupe de travail pour réfléchir aux équipements qu'il faudra (ou pas...) acheter au profit des télétravailleurs (chaise ergonomique, double écran...). Dépenses matérielles qui seront probablement à la charge du CHS-CT...

6/ Bilan des mesures mises en œuvre pour l'évaluation des risques et la réalisation des plans de prévention dans le cadre de la reprise d'activité (questionnaire CHS-CT locaux)

Le CHS-CT Ministériel a diffusé un questionnaire qui se décline en 7 parties : évaluation des risques et plan de prévention, organisation du travail, communication aux agents, aménagements des locaux de travail, nettoyage et entretien des locaux, équipements et enfin utilisation des crédits du CHS-CT.

L'ensemble des réponses est bon et démontre que la crise a été correctement gérée par notre Administration locale.

7/ Campagne DUERP-PAP 2019/2020-mise à jour de l'application DUERP des mesures de prévention liées aux risques COVID-19

La campagne du DUERP (interrompue du fait de la crise sanitaire) est relancée selon le calendrier suivant :

- de septembre 2020 à janvier 2021 : expression des agents
- de mars à mai 2021 : synthèse réalisée par le groupe de travail
- en juin : présentation du PAP au CHS-CT
- clôture de la campagne en novembre 2021

8/ Situation sanitaire des agents (existence depuis le 16 juillet de suspicions ou de cas de COVID-19 avérés)

Aucun cas de COVID-19 à ce jour.

9/ Bilan de la mise en œuvre des mesures de prévention depuis leur actualisation le 1er septembre

Une attention particulière doit être portée à la qualité des masques et la durée préconisée de leur utilisation doit être respectée.

Les chefs de service doivent rappeler les consignes à leur effectif, et plus particulièrement aux nouveaux arrivants

Une fiche formateur/stagiaire doit être rédigée

Le site ULYSSE 37 sera actualisé en fonction de l'évolution de la COVID-19, avec notamment la définition « médicale » d'un « cas contact ».

10/ Questions diverses

Néant.

Prochain CHS-CT en novembre.

Vos représentants FO Finances en CHS-CT : Christophe-André MEUNIER et Philippe BREGEGERE